

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 12 février 2008 à 17h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Madame Caroline Nicole, Madame Nathalie Morin,
Monsieur Martin Dionne, Monsieur Rémi Drouin.

Monsieur Michel Lebel, absence motivée.
Madame Manon Trépanier, absence motivée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Autorisation de signature;
- 4- Nomination OMH;
- 5- Période de questions;
- 6- Clôture de l'assemblée;
- 7- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5862-02-08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Madame Caroline Nicole **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 5863-02-08

CONSIDÉRANT le dossier de vente de l'immeuble des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie;

CONSIDÉRANT la procédure en cour supérieure de Me Laurent Fréchette, notaire, afin de statuer sur les limites de propriété des Sœurs, ci-après appelé la requête;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré est propriétaire d'un immeuble qui est contigu à celui des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie;

CONSIDÉRANT le projet d'affidavit indiquant que la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré n'a aucune objection et consent à ce qu'un jugement soit rendu par la cour supérieure déclarant Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie propriétaire absolu de l'immeuble décrit dans les conclusions de ladite requête;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'affidavit en relation avec la requête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil autorise Monsieur le Maire à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré l'affidavit déclarant Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie propriétaire absolu de l'immeuble décrit dans la requête du notaire Fréchette.

Adopté à l'unanimité

4- NOMINATION OMH

RÉSOLUTION 5864-02-08

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Monsieur Rogers Cloutier, administrateur de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Anne-de-Beaupré, s'est terminé en janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE le poste est maintenant vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré se doit de nommer une personne au poste d'administrateur de l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Albin Gravel a manifesté son intérêt à occuper le poste d'administrateur de l'OMH de Sainte-Anne-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT l'expérience de Monsieur Gravel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil nomme Monsieur Albin Gravel au poste d'administrateur de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré en date de la présente.

Adopté à l'unanimité

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

6- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 17h08.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier